Parc national des Ecrins

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **avis-autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	SINTEGRA — Tel : bureau - 0476181313 / M. Bachmann - 0783151971 / M. De Blaere - 0616200910
Aéronef (type couleur immatriculation)	C208 F-HSIN blanc / P68 F-HEEY orange / CTSL F-JDRU blanc / EC120 F-GYVE orange
Bénéficiaire (nom + téléphone)	IGN / Philippe DEBRU - 0664000896

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
01/07 - 15/07	Grenoble LFLG Gap LFNA	Grenoble LFLG Gap LFNA	-	-	-	Vols de mission photo par jour de grand beau temps, temps de vol total 20h, temps maximal par vol 5h
						COPIE aux SECTEURS du PNE

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

dates initialement demandées : 07/06 au 31/08
Accord avec le créneau 1-15 juillet de préférence avec prévenance 2 jours avant le début des opérations.

Bien vouloir nous communiquer un petit bilan au 15 juillet de ce qui a été fait pour qu'on puisse évaluer si il reste des vols en août.

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° 310 / 2021

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le 10/06 / 2021

Le Directeur,

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE